

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe Question écrite n° 87441

Texte de la question

Mme Gabrielle Louis-Carabin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité d'accompagner le développement de l'agriculture biologique en Guadeloupe. Au lendemain de la confirmation de la présence du chlordécone dans les sols de l'archipel, les Guadeloupéens doivent pouvoir consommer les produits de leur terroir en toute confiance. Á ce titre, il importe qu'une cartographie précise des zones contaminées soit établie et portée régulièrement à la connaissance des agriculteurs afin de faciliter le développement de l'agriculture biologique ; l'encouragement à la création d'un label qualité produit d'origine biologique Guadeloupe serait une solution pour favoriser le développement de cette filière. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui préciser les actions et aides qui sont proposées et mises en oeuvre pour favoriser le développement de cette filière biologique dans l'archipel guadeloupéen.

Texte de la réponse

Une cartographie du risque de pollution des sols de la Guadeloupe (et de la Martinique) par le chlordécone, produit de traitement contre le charançon du bananier, a été élaborée en 2005. Elle est régulièrement précisée et complétée par l'analyse d'échantillons de terre prélevés sur ces zones à risque. Ces informations sont périodiquement diffusées au milieu professionnel agricole et à l'ensemble de la population. Des travaux scientifiques sont en cours qui devraient permettre, dans les années à venir, de cultiver la banane avec des techniques non polluantes (variétés résistantes à la cercosporiose, jachères contre les nématodes, piégeages sexuels des charançons...). Les systèmes agricoles basés sur ces parcours techniques faisant peu ou pas appel aux produits phytosanitaires de synthèse sont à encourager. Dans ce cadre, le développement, hors zone à risque, de l'agriculture biologique et d'autres systèmes de production respectueux de l'environnement est une perspective à laquelle le Gouvernement apporte son appui par la mobilisation du dispositif de recherche et de formation. Les exploitants guadeloupéens disposant du label Agriculture biologique ou ceux en cours de conversion à l'agriculture biologique bénéficient des aides nationales correspondantes.

Données clés

Auteur : Mme Gabrielle Louis-Carabin

Circonscription: Guadeloupe (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 87441

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 1988 **Réponse publiée le :** 12 septembre 2006, page 9560